



Bilan d'activité

2006



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer



-  **Le mot du directeur**
p 3

-  **La réglementation**
p 4

-  **Le STRMTG, tête de réseau**
p 5

-  **Une activité régaliennne complète et adaptée aux situations**
p 6 à 9

-  **L'activité de l'organisme notifié**
p 10/11

-  **Une activité internationale qui monte en puissance**
p 12/13

-  **Les activités transversales**
p 14/15

Le Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (STRMTG), service technique à compétence nationale du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, est le pôle de compétence de l'administration française en matière de sécurité des remontées mécaniques et des transports guidés.



“ **L'année 2006 s'est inscrite dans la stratégie définie l'année précédente d'ouverture à la mondialisation et d'un grand cru tramway. En parallèle, le STRMTG a veillé à son niveau de professionnalisme, à sa réactivité dans son environnement économique avec toujours la sécurité au centre de ses préoccupations.**

2006 constitue un record français avec 8 nouvelles lignes de tramway et 4 grandes villes nouvelles : Paris, Mulhouse, Valenciennes, Clermont-Ferrand dotées de ce système de transport urbain.

C'est une grande satisfaction pour la France qui peut désormais aligner 2 constructeurs sur le marché mondial.

C'est enfin l'occasion pour le STRMTG de vérifier la pertinence du système de validation progressive des constituants et sous systèmes mise au point avec les constructeurs, des années auparavant.

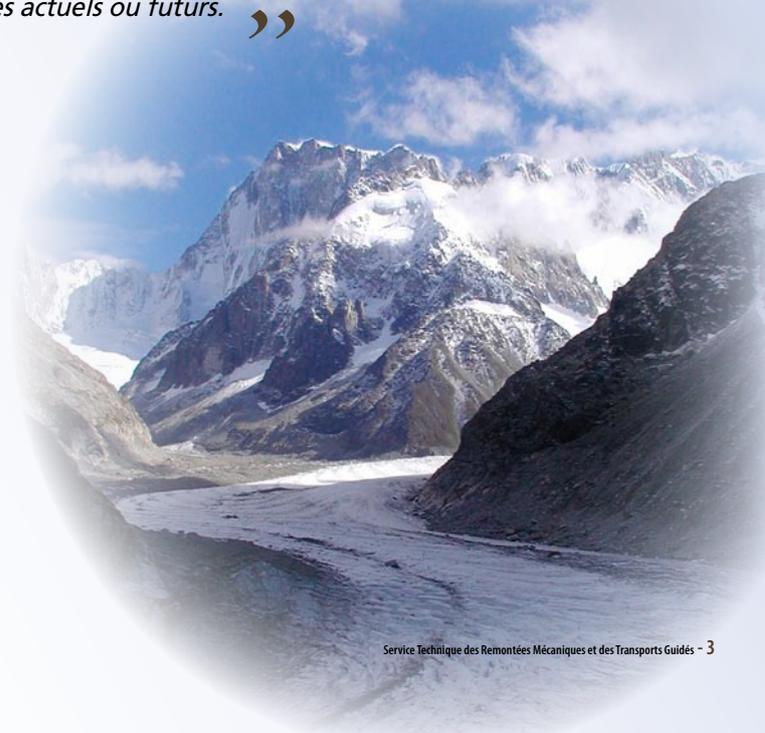
2006 est à ce jour l'année la plus internationale avec l'initialisation d'échanges réguliers avec les autorités chinoises ; des conséquences immédiates et favorables pour les industriels français.

C'est aussi le rassemblement en France des autorités de contrôle des remontées mécaniques avec 20 pays représentés, 3 continents et 85% du parc mondial réunis autour de deux grands thèmes que sont la réglementation et l'accidentologie.

Tous ces résultats qui font la notoriété du STRMTG ne seraient pas possibles sans la motivation et la cohésion de l'équipe STRMTG convaincue plus que jamais de l'utilité des exigences de la certification et de l'accréditation, des efforts à poursuivre dans le domaine des langues, et de l'extrême attention à porter aux bases scientifiques fondamentales, préalables indispensables aux métiers de l'expertise sécurité.

Le personnel du STRMTG est heureux de présenter les actions marquantes de l'année 2006. En même temps, il s'active déjà sur de nouveaux challenges que sont une possible présence au Moyen-Orient ou encore une veille serrée sur l'évolution des technologies et des systèmes d'organisation susceptibles d'influencer nos modes actuels ou futurs. ”

François GRUFFAZ
Directeur du STRMTG



Une implication toujours soutenue dans la rédaction de la réglementation et de son application

Évolution de la réglementation des remontées mécaniques

Suite à la transposition en droit français de la directive 2000/9/CE du 20 mars 2000 relative aux installations à câbles transportant des personnes, la France a été la première nation à harmoniser sa réglementation technique avec cette nouvelle approche européenne.

Deux ans après l'élaboration et la parution des fascicules RM1 et RM2 qui constituent la réglementation technique française sur les téléportés, en collaboration avec les acteurs de la profession (constructeurs, exploitants, maîtres d'œuvre, services de contrôle et experts), le STRMTG a réuni comme il avait été convenu le même groupe de travail afin de faire un état des lieux et un toilettage de cette réglementation et son application. Aujourd'hui, ce texte affiné et conforté est prêt à être publié.

Dans la poursuite de la modification réglementaire engagée avec les fascicules RM1 et RM2, le travail collectif impliquant tous les acteurs du domaine piloté par le STRMTG s'est matérialisé en 2006 par la publication de l'arrêté ministériel du 7 août 2006 relatif aux règles techniques et de sécurité des téléskis. Ce texte dote aujourd'hui les téléskis d'un nouveau référentiel technique pour leur exploitation (RM3) et leur conception (RM4).

Parallèlement, trois autres groupes de travail ont été mis en place en 2006, toujours dans le but de moderniser notre réglementation : un groupe sur l'exploitation des funiculaires et deux groupes de travail sur le domaine électrique : un pour les téléskis, l'autre sur les funiculaires.

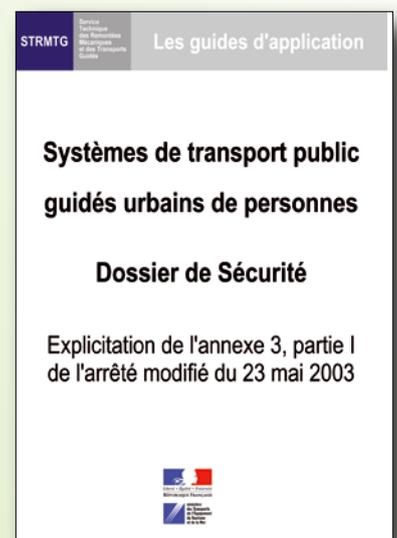
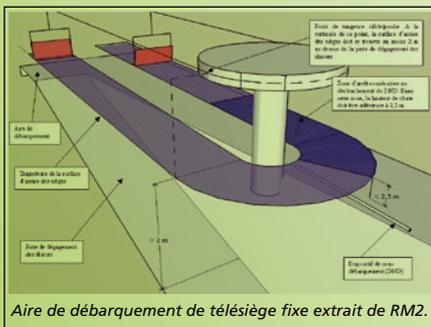
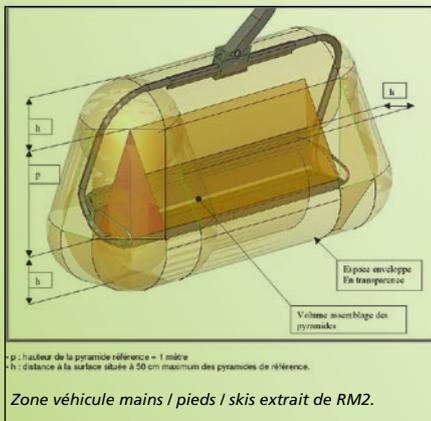
En complément de la réglementation, le STRMTG participe à l'élaboration de guides qui permettent de faciliter son application au plan pratique. En particulier, le STRMTG a assuré le secrétariat du groupe de travail qui a élaboré le guide « Grandes Inspections » sous pilotage du SNTF (Syndicat National des Téléphériques de France).

Explicitation de la réglementation des transports guidés

En partenariat avec la profession, le STRMTG a produit un ensemble de guides d'application en matière de transports guidés urbains poursuivant ainsi son action d'explicitation pratique de la réglementation fondée sur le décret du 9 mai 2003 relatif à la sécurité des transports publics guidés :

- 12 guides de base, visant pour l'essentiel à décliner le contenu des dossiers et documents réglementaires exigibles au titre des procédures de sécurité ainsi que des éléments de doctrine (définition du GAME...);
- 6 guides supports, présentant des supports méthodologiques ; Ils sont destinés à l'ensemble des acteurs la profession des transports guidés urbains de personnes : autorités organisatrices de transport (AOT), exploitants, maîtres d'oeuvre, bureaux d'études spécialisés et experts agréés (EOQA). Ils servent aussi de documents de référence pour les services de contrôle de l'Etat, les BIRMTG.

Le STRMTG est une force de proposition et d'élaboration de textes réglementaires administratifs et techniques en partenariat avec les professionnels.



Une mission fondamentale d'animation du réseau technique

Une des priorités du STRMTG est sa fonction de tête de réseau pour le contrôle des remontées mécaniques et des transports guidés. Le STRMTG exerce un rôle d'animation, d'assistance et de conseil auprès des huit services de contrôles régionaux (BDRM/BIRM/BIRMTG) afin de garantir sur tout le territoire l'homogénéité d'action et le même niveau de professionnalisme.

Les réunions du réseau

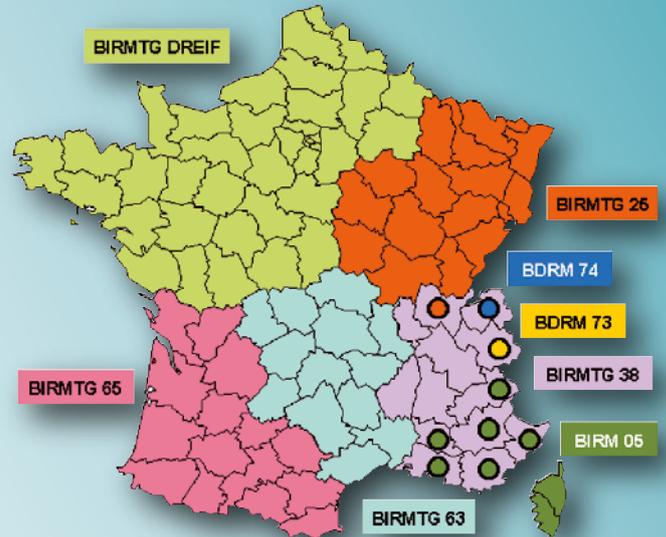
En 2006, le STRMTG a animé onze réunions d'une journée avec les huit services de contrôles régionaux. Ces réunions, indispensables à la vie du réseau technique, sont le lieu de partages et d'échanges entre les services de contrôles. Ces réunions permettent aux services de contrôles et au STRMTG de communiquer sur des problèmes techniques, sur l'évolution de la réglementation et de son interprétation, de confronter les points de vue afin d'harmoniser les pratiques et de bénéficier ainsi d'un véritable retour d'expérience.



Réunion du réseau technique.

La qualité

Après le BIRMTG 38, le BIRMTG 65 et BIRMTG 25, c'est le BDRM 73 qui a été certifié ISO 9001 par le BVQI en juin 2006 pour les activités de remontées mécaniques. Quant au BIRMTG 38, il a étendu son périmètre de certification au contrôle sécuritaire des transports guidés. Ces démarches de certification ont été appuyées financièrement par le Service du Pilotage des services et de la modernisation du Secrétariat Général du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.



La formation

Le STRMTG s'est occupé de l'organisation et de la mise en oeuvre d'une quinzaine de formations à destination des agents du réseau technique des remontées mécaniques et des transports guidés, soit plus de 24 jours de formations pour plus de 190 inscrits. Ces formations impliquaient tous les domaines d'activités du STRMTG, des remontées mécaniques (contrôles non-destructifs, fatigue des matériaux,...) aux transports guidés (insertion urbaine des tramways, passages à niveau,...) en passant par des formations sur la qualité (audit, introduction à la conception qualité). Par ces formations techniques et ciblées, le STRMTG participe pleinement au développement du professionnalisme des agents du réseau, mais aussi de la profession.



Formation aux contrôles non destructifs (CND)

Contrôle par ressage sous UV.



Initiation aux différents procédés de CND dans le laboratoire de l'APAVE.

Une mission régaliennne importante du STRMTG consiste à rendre des avis (au sens large) pouvant porter sur des matériels et sur des opérations à réaliser. Il s'agit toujours d'exprimer la position de l'Etat sur le plan de la sécurité des personnes transportées, ou des tiers.

L'année des tramways

2006 est, depuis le renouveau du tramway en France, l'année la plus chargée en terme de mises en service. Les huit lignes de tramway ont toutes été autorisées via les Dossiers Préliminaires de Sécurité et les Dossiers de Sécurité. Trois nouvelles agglomérations se sont dotées de leur tramway, cinq ont complété leur réseau existant. Pour l'essentiel, il s'agit de tramways fer, dont l'ensemble du parc du matériel roulant est du constructeur Alstom.



Ville	Ligne mise en service	Longueur de ligne (kms)	Exploitant (Groupement, si rattachement)	Type de matériel roulant
Clermont-Ferrand (63)	1 ^{ère} ligne	14	T2C (indépendant)	Translohr
Grenoble (38)	Ligne C et extension ligne B	9,4 2,5	SEMITAG (Transdev)	Alstom Citadis
Lyon (69)	LEA (appelée T3)	14,6	KEOLIS Lyon (Kéolis)	Alstom Citadis
Montpellier (34)	2 ^{ème} ligne	19,5	TAM (Transdev)	Alstom Citadis
Mulhouse (68)	2 lignes	11	SOLEA (Transdev)	Alstom Citadis
Saint Étienne (42)	Ligne 2 et restructuration ligne 1	2 2,5	STAS (Véolia Transport)	Alstom (existant)
Paris	Extension T2 et T3	2,3 7,9	RATP	Alstom Citadis
Valenciennes (59)	1 ^{ère} ligne	9,5	SEMURVAL (Transdev)	Alstom Citadis



Innovation, Clermont-Ferrand

Premier tramway sur pneus à guidage permanent du constructeur Lohr.



Innovation, Lyon

Lyon innove en mettant en service le premier tramway péri-urbain avec la ligne LEA (Ligne de l'Est de l'Agglomération) ou T3. Cette innovation réside dans l'adaptation du principe de la marche à vue pour le franchissement des intersections barrières, dans l'objectif d'offrir une vitesse commerciale élevée.



Coût de la sécurité TGU

Le « coût de la sécurité » introduit par la nouvelle procédure (constitution des dossiers, évaluation des EOQA, démarche de démonstration de la sécurité, etc.) a été évalué par plusieurs AOT. Il se situe en première estimation à environ 0,5% du coût système (non compris les aménagements de restructuration urbaine accompagnant les projets).

Les métros

Le STRMTG est intervenu dans l'instruction du Dossier d'Autorisation des Essais (DAE) et du Dossier de Sécurité (DS) du métro fer de nouvelle génération de la RATP, le MF 2000. Il a en particulier apporté son concours sur la partie informatique de sécurité du train totalement novatrice.



Le STRMTG est aussi intervenu dans l'instruction du Dossier d'Autorisation des Essais (DAE) et sur le retour d'expérience relatif à l'expérimentation de façades de quais sur la ligne 13 du métro parisien.

Il s'agissait suite au retour d'expérience, d'émettre un avis sur les grandes options de sécurité concernant les façades de quais mi-hauteur (1,70m) et leur généralisation envisagée sur les lignes 1 et 13.



Façade de quai, lors de l'expérimentation (Paris ligne 13, station Invalides).

La modernisation des chemins de fer Corse et Provence

S'agissant des réseaux ferrés secondaires, le STRMTG est engagé dans une démarche lourde d'accompagnement des actions de modernisation des réseaux ferroviaires locaux de Corse et de Provence qui ont lancé chacun des opérations importantes de renouvellement de leur matériel roulant et de mise en place de systèmes d'exploitation automatisés sur la desserte périphérique des agglomérations de Nice et de Bastia.



Nouveau matériel roulant sur le chemin de fer Corse : AMG800.

La régularisation des autorisations d'exploitation des chemins de fer touristiques

Sur les 65 réseaux, hors RFN, en activité, près de 100 % des exploitants ont déposé leur dossier de sécurité dans les délais impartis et l'Etat a déjà délivré une autorisation d'exploiter à la quasi totalité d'entre eux. Ce résultat positif a été obtenu grâce à une bonne information auprès des exploitants et de leurs fédérations et une anticipation des délais coordonnés par le STRMTG.

Ainsi, deux ans après la publication des nouveaux textes réglementaires, les exploitants de CFT ont pu réaliser l'effort nécessaire pour se conformer à des dispositions en matière de sécurité, auparavant inexistantes.



La délivrance d'avis en remontées mécaniques

AVEL

Les AVEL (Avis sur les Engins de Loisir) sont des avis délivrés aux constructeurs d'engins de loisir qui peuvent être des engins de glisse (hiver), des engins à roues (été), ou encore des systèmes d'accrochage pour VTT sur téléskis. Les AVEL portent sur la capacité de ces engins à être utilisés sur certaines remontées mécaniques. Ils contiennent les conditions d'utilisation spécifiques à chaque engin de loisir (type de remontées mécaniques sur lesquelles l'engin peut être accepté, pente maxi, vitesse maxi, etc...). Le renouvellement de chaque avis est étudié chaque année. En 2006, 37 engins de loisir bénéficiaient d'un AVEL du STRMTG.



Un bicycle de descente



Un fauteuil ski à l'embarquement d'un télésièges

AVMH

Les AVMH (Avis sur les Matériels pour Handicapés) sont des avis délivrés aux constructeurs de matériels pour handicapés (appelés plus communément «matériels de ski assis») et portant sur leur capacité à être utilisés sur certaines remontées mécaniques. Ces avis sont donnés par une commission tripartite (nommée Commission d'homologation des matériels de ski assis) composée du STRMTG, du SNTF (Syndicat National des Téléphériques de France) et de la FFH (Fédération Française Handisport). En 2006, 18 matériels de ski assis bénéficiaient d'un avis de la commission d'homologation. Une attention toute particulière a été portée cette année sur l'homogénéité des procédures d'évacuation verticale de ces matériels de ski assis sur télésièges.

AVMO

Une trentaine d'AVMO (Avis sur Modification) a été délivrée aux BIRMTG dans le cadre de la modification d'appareils. Ils portent essentiellement sur des remplacements de dispositifs de contrôle/commande des téléphériques.



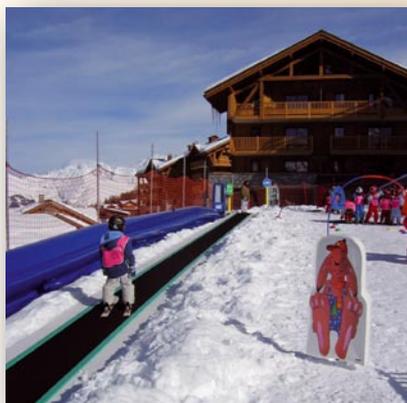
Armoire électrique.

Les tapis roulants de stations de montagne

Depuis 2004, ce type d'installation est contrôlé par l'Etat de la même façon que les appareils de remontées mécaniques.

En 2006, 28 nouveaux tapis ont été installés. Ils s'ajoutent aux 159 tapis installés antérieurement portant leur total sur le territoire français à 187.

Le STRMTG délivre pour chaque modèle de tapis proposé par les constructeurs un Avis sur la conformité de sa conception à la réglementation en vigueur, tant du point de vue de la solidité que de la fonctionnalité. L'étude est conduite sur la base du dossier remis par le constructeur et d'essais sur l'appareil prototype. 2 constructeurs de tapis français et 5 constructeurs étrangers disposent à ce jour d'avis pour leur matériel.



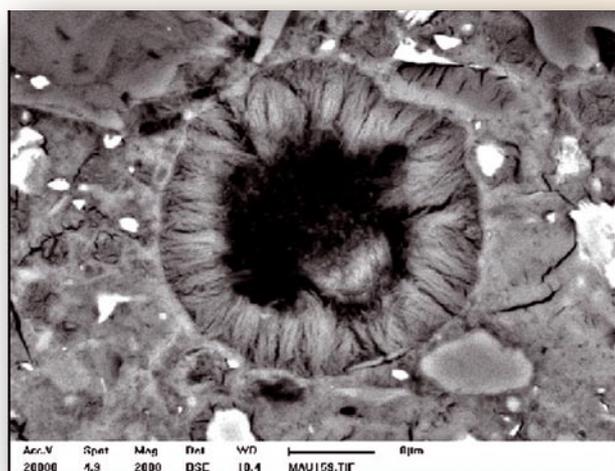
Le traitement des pathologies

La problématique des bétons de Maurienne

Le BDRM73 a sollicité l'appui technique du STRMTG dans le cadre du traitement d'une pathologie apparue dans quelques massifs bétons de remontées mécaniques en Maurienne. Les granulats utilisés pour réaliser ces bétons présentaient des taux de sulfate relativement élevés, et les massifs concernés étaient susceptibles de développer des réactions sulfatiques pouvant amener à des désordres importants.

Pour répondre à cette problématique et en particulier mieux cerner l'apparition, le développement et les conséquences de ces phénomènes encore mal connus, le STRMTG a monté une collaboration avec les spécialistes du béton du RST du Ministère (CETE de Lyon, LCPC). Le travail important réalisé, en liaison avec l'ensemble de la profession des remontées mécaniques, a permis de vérifier dans un premier temps que les caractéristiques mécaniques des bétons concernés n'avaient pas été endommagées.

Un dispositif de suivi renforcé (inclinométrie, extensométrie, mesures de vitesse ultrasonique, essais de vieillissement accéléré) a alors été mis en place pour surveiller l'apparition et l'évolution éventuelles de pathologies dues à des réactions sulfatiques, ceci afin de permettre l'exploitation en toute sécurité pour la saison hivernale 2006-2007. La liste des massifs béton à reconstruire et les modalités de reconstruction avant la saison 2007/2008 ont ensuite été définies, toujours en étroite liaison avec la profession.



Réaction sulfatique interne observée au microscope électronique à balayage.
Photo © LCPC.

Un organisme notifié qui confirme son leadership européen au service de l'innovation

Depuis janvier 2003, date de la décision du Directeur des Transports Terrestres d'habiliter le STRMTG à réaliser les procédures d'évaluation de la conformité de la directive 2000/9/CE, et de son enregistrement officiel auprès de la Commission Européenne en tant qu'Organisme Notifié n°1267, le chemin parcouru a été important sur une période de temps très courte.

En effet, cette activité nouvelle a pris son essor avec l'année 2004, caractérisée par l'application pleine et entière de la directive européenne à partir du 3 mai, pour arriver à un



Téléphérique de "Pattemouche - Anfiteatro", Italie (construit pour les Jeux Olympiques 2006 de Turin). Constituants de sécurité et sous-systèmes évalués par le STRMTG.



Essais de balanciers sur un télésiège à attaches fixes : une équipe du STRMTG en action.

régime de croisière qui place le STRMTG, en 2005 et 2006, sur ce secteur de prestations dans le champ concurrentiel au 1er rang parmi les organismes notifiés européens.

Fort d'une expertise de plus de 30 ans dans le domaine des remontées mécaniques reconnue au niveau international, d'une indépendance et d'un professionnalisme éprouvés, l'organisme notifié du STRMTG, certifié ISO 9001 et accrédité ISO/CEI 17020 par le COFRAC, propose aujourd'hui ses services à des constructeurs de toutes les nationalités (français, suisses, italiens, autrichiens), des entreprises de taille et d'activités variées (téléskis, téléportés, funiculaires...), et certifie aussi bien des constituants de sécurité et sous-systèmes mécaniques (cabines, sièges, poulies, dispositifs de gare, agrès, câbles...) qu'électriques (contrôle commande).

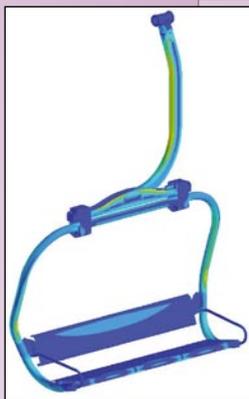
Dans la continuité de 2005, 2006 a été pour l'ON une année d'activité soutenue, avec un pic d'activités traditionnel de fin d'année. Le nombre des actes émis depuis sa création s'élève ainsi aujourd'hui à 1 094 attestations ou évolutions de constituants de sécurité ou sous-systèmes, et approbations de systèmes qualité pour la conception et la réalisation.

Cette année aura également vu s'amorcer une évolution de l'activité de l'ON selon deux directions : un léger ralentissement du nombre des prestations qui se recentrent sur des affaires à plus forte valeur ajoutée, revêtant un fort caractère innovant et stratégique, ainsi que l'émergence de projets ambitieux au niveau international qui dépassent le cadre européen.

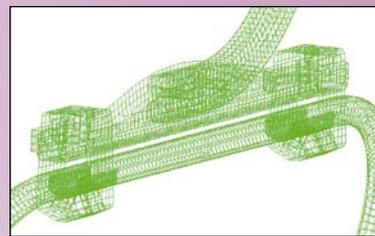


Un essai sur un télési à enrouleurs.

Les moyens de l'organisme notifié du STRMTG



Le STRMTG dispose de moyens numériques destinés à vérifier le dimensionnement des composants conçus pour les remontées mécaniques. A partir des plans fournis par les constructeurs, le logiciel de CAO CATIA® permet de modéliser sous forme numérique le composant étudié. Cette modélisation sert de base au calcul par éléments finis à l'aide de l'outil SAMCEF-FIELD® qui permet de vérifier la solidité en statique et en fatigue.



Les moyens de calculs

L'équipe de l'organisme notifié



Organisme notifié
Directive 2000/CE
N°1267

Responsable opérationnel

Éric PREMAT ☎ - 73
(Suppléant : Michel ARRAS)

Assistante

Catherine MAISONNEUVE ☎ - 84
Secrétariat - comptabilité
qualité - accréditation

Jean-Claude BONNETON ☎ - 74
(Suppléant : Hervé PETIT)

Hervé PETIT ☎ - 77
(Suppléant :
Jean-Claude BONNETON)

Éric PREMAT ☎ - 73
(Suppléant : Hervé PETIT)

Téléskis

Ivan BEGIC ☎ - 85
Jérôme CHAUVET ☎ - 62
Fabrice ESTIEU ☎ - 81

Téléportés

Michel GARENQ ☎ - 79
Mathieu MAUPETIT ☎ - 92
Gilles REY ☎ - 95
Michel VIEUX-PERNON ☎ - 88

Câbles

Jacques DUBUISSON ☎ - 72

Funiculaires et appareils spéciaux

Bernard BARNASSON ☎ - 82
Fabrice ESTIEU ☎ - 81

Automatisme

Pierre JOUVE ☎ - 60
Julien CIEPIELWSKI ☎ - 68
Guillaume ROHR ☎ - 93

Secrétariat général

Accueil
Courrier
Informatique
Moyens généraux

Mécanique

Laurent CHAPPELIN ☎ - 71
Rémy BERNOT ☎ - 63
Patrice SAUNIER ☎ - 66

L'organisme notifié, c'est

- 19 agents,
- 25 clients industriels dont 16 français, 1 suisse, 7 italiens et 1 filiale française d'un constructeur autrichien,
- 1 094 actes dont 800 certificats de conformité CE délivrés.

Tél. 33(0)4 76 63 78 XX



Échange avec la Chine



Hervé PETIT lors du Congrès de l'Association Chinoise des Téléphériques à Huang shan le 11 novembre 2006

Tout comme son industrie, la réglementation chinoise dans le domaine des remontées mécaniques, est en pleine mutation. Tout naturellement, des liens se sont tissés entre les autorités de contrôle chinoises et le STRMTG, reconnu comme une référence mondiale dans ce domaine, tant du point de vue réglementaire que technique.

Le STRMTG s'est rendu par deux fois en Chine en 2006 et une délégation chinoise est venue au STRMTG à l'occasion de l'ITTAB.

L'organisation du contrôle des remontées mécaniques est assez semblable à la notre et nos homologues chinois de la commission des téléphériques sont très ouverts aux innovations. Ils ont notamment adopté dans leur réglementation deux innovations françaises majeures :

- le téléphérique à câble tracteur sécurisé également adopté par nos collègues

européens dans les normes européennes sur les installations à câbles transportant des personnes ;

- le téléphérique avec sauvetage intégré des passagers dont le concept, mis au point au début des années 90, n'a été mis en oeuvre aujourd'hui que sur 5 installations françaises.



Présentation du STRMTG par les chinois lors du Congrès de l'Association Chinoise des Téléphériques à Huang shan le 11 novembre 2006.

ITTAB 56^e édition



Une partie de la délégation française. De gauche à droite : Gaëtan RIOULT, Fabrice ESTIEU, Jean-Claude BONNETON, Hervé PETIT.

Le STRMTG a organisé, avec le concours financier de la DGMT, la 56^{ème} édition de l'ITTAB (sigle allemand signifiant réunion des autorités de contrôle des installations à câbles transportant des personnes) à Aix les Bains du 25 au 28 septembre.

20 Délégations étaient représentées couvrant ainsi 3 continents et 85% du parc mondial de remontées mécaniques. Parmi elles, 4 délégations découvraient pour la première fois l'ITTAB : la Chine, la Corée du Sud, le Portugal et la Roumanie.

Traditionnellement les travaux de l'ITTAB sont centrés sur 2 thèmes principaux que sont l'accidentologie et l'évolution de la réglementation dans les différents pays.

En matière d'accidents, la tendance générale observée depuis des années est une lente mais continue diminution des accidents positionnant ainsi ce moyen de transport parmi les plus sûrs. L'examen entre

tous, des accidents les plus imprévisibles, constitue un retour d'expérience qui n'a pas d'équivalent. C'est une légitimité très forte que s'est appropriée l'ITTAB au fil du temps, la preuve en est donnée par les compte-rendus très régulièrement consultés par les professionnels.

L'ITTAB est également un haut lieu d'échanges sur les évolutions des réglementations et l'attitude des différents pays face aux innovations technologiques proposées par les constructeurs. En 2006, les participants ont été parmi les premiers à découvrir une innovation française concernant le transport en sécurité des enfants sur télésiège. L'idée nouvelle consiste à équiper les enfants d'un gilet magnétique qui les plaque au siège une fois l'embarquement réalisé et jusqu'au débarquement.

La question centrale mise en débat, pour la première fois avec des représentants



Les participants de l'ITTAB en réunion de travail.

des constructeurs et des exploitants, était la possibilité de remplacer en partie le contrôle des installations par un audit de l'organisation de l'exploitant.

Parmi les 4 journées ITTAB l'une d'entre elle a été réservée à la visite du téléphérique



Visite du téléphérique Vanoise Express.

que Vanoise Express, le plus gros téléphérique du monde avec des cabines à 2 niveaux capables de transporter 201 personnes. Les participants ont eu tout loisir de s'attarder sur la technologie très française sans frein de chariot et du téléphérique à sauvetage intégré.

La soirée de clôture de l'ITTAB 2006 a permis de constater une fois de plus la pérennité de cette organisation avec l'assurance d'une ITTAB 2007 à Saragosse en Espagne puis d'une ITTAB 2008 en Allemagne. De l'avis des participants, cette édition a été un grand succès.

D'autres moments forts à l'international

CEN TC 242

En ce qui concerne la normalisation européenne sur les tapis roulant de stations, le groupe de travail européen, (dont l'animation a été confiée par le CEN TC 242 à Jean-Claude Bonneton du STRMTG), a terminé son travail de rédaction d'un projet de norme. L'enquête CEN sera conduite en 2007.

OITAF

Le STRMTG a poursuivi en 2006 sa contribution active à la vie de l'OITAF (Organisation Internationale des Transports à Câbles) puisqu'il est membre de la Commission VI (Optimisation de l'exploitation dans les installations de transports à câbles) et de la Commission II (Propriétés et contrôle des câbles), Commission dont il assure la présidence. Dans le cadre du Salon de l'Aménagement en Montagne, le STRMTG a ainsi organisé le 27 avril 2006 à Grenoble un séminaire international sur « les caractéristiques et l'inspection des câbles », auquel a contribué une dizaine d'experts et qui a rencontré un vif intérêt auprès d'un public d'une centaine de personnes issues de toutes les composantes de la profession des remontées mécaniques.

OIPEEC

Le STRMTG est également fortement impliqué dans l'activité de l'OIPEEC (Organisation Internationale pour l'Etude de l'Endurance des Câbles), en participant au comité directeur de cette organisation qui promeut les échanges et la diffusion internationale relatifs aux méthodes de calcul, expérimentations et retours d'expériences des câbles. Cette année a vu l'essentiel des efforts tournés vers la préparation du congrès 2007 de l'OIPEEC qui aura lieu en Afrique du Sud, dont le thème principal concernera les problèmes posés par l'adaptation des câbles à différentes utilisations.

Présentation de l'organisation des transports guidés à une délégation Indienne

A la suite de la visite d'une délégation Indienne à Paris, le STRMTG, représenté par Michel ARRAS, a fait une présentation sur les principes directeurs et les exigences du décret STPG relatif à la Sécurité des Transports Publics Guidés.

SAM

Le Salon mondial de l'Aménagement en Montagne (SAM) a lieu tous les deux ans à Grenoble. Il regroupe tous les professionnels de la montagne (Installation et équipement de remontées mécaniques, équipement pour l'enneigement et l'entretien hivernal des pistes de ski, etc.).

Cette année, il a eu lieu du 26 au 28 avril 2006 et comme à son habitude, le STRMTG avait son stand.



Les officiels en visite sur notre stand. De gauche à droite :

- Michel BOUVARD, Député de la Savoie
- Daniel BUNCH, Commission Européenne
- Michel DESTOT, maire de Grenoble, président du GART
- Didier MIGAUD, Député de l'Isère
- François GRUFFAZ, Directeur du STRMTG
- Jean-Charles SIMIAND, délégué général du SNTF
- François BROTTES, député de l'Isère, président de l'ANEM.



Une démarche vivante d'amélioration continue

La démarche qualité du STRMTG

Les pilotes de processus et l'ensemble des acteurs concernés ont contribué en 2006 à faire vivre la démarche qualité du STRMTG. Deux actions majeures sont à souligner plus particulièrement :

- La préparation à la certification des TG

Les divisions des Transports Guidés se sont pleinement investies dès la fin 2005 dans une démarche d'ampleur qui doit les conduire à la certification ISO 9001 fin 2007. Après avoir réalisé la cartographie des processus concernés (identification des missions, actions, ressources, bénéficiaires), le travail est en cours sur la réflexion et la formalisation concernant les produits et l'organisation mise en place pour satisfaire les bénéficiaires dans ce champ d'activités.

- L'écoute interne sur les activités du SG

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, le STRMTG a réalisé une écoute interne sur les activités du SG, écoute qui a mobilisé l'ensemble du service. Cette écoute a souligné le caractère stratégique des fonctions supports du SG, dont l'activité à vocation transversale est indispensable à l'efficacité et au professionnalisme du STRMTG. Un rapport très complet a ainsi mis en avant les attentes de l'ensemble des agents et les pistes de progrès, rapport qui permettra à l'équipe du SG de proposer un plan d'actions d'amélioration ambitieux courant 2007.

La professionnalisation des agents

C'est par des actions de formation soutenues, régulières que le STRMTG garantit le niveau de professionnalisme élevé de ses agents. En moyenne, chaque agent du STRMTG bénéficie de 7,3 jours de formation par an. Ces formations sont aussi bien mises en œuvre en régie au sein du STRMTG, s'appuyant sur les nombreux spécialistes et experts que possèdent le service, que traitées par des prestataires extérieurs reconnus dans nos domaines d'activités (CETIM, ENSTA, ...).

Si 2006 a été pour le STRMTG l'année de l'international, c'est aussi grâce à l'accent mis sur la formation en langues vivantes depuis plusieurs années. Cette année encore, un tiers des formations suivies par les agents du STRMTG l'ont été en langues vivantes.

Le site internet

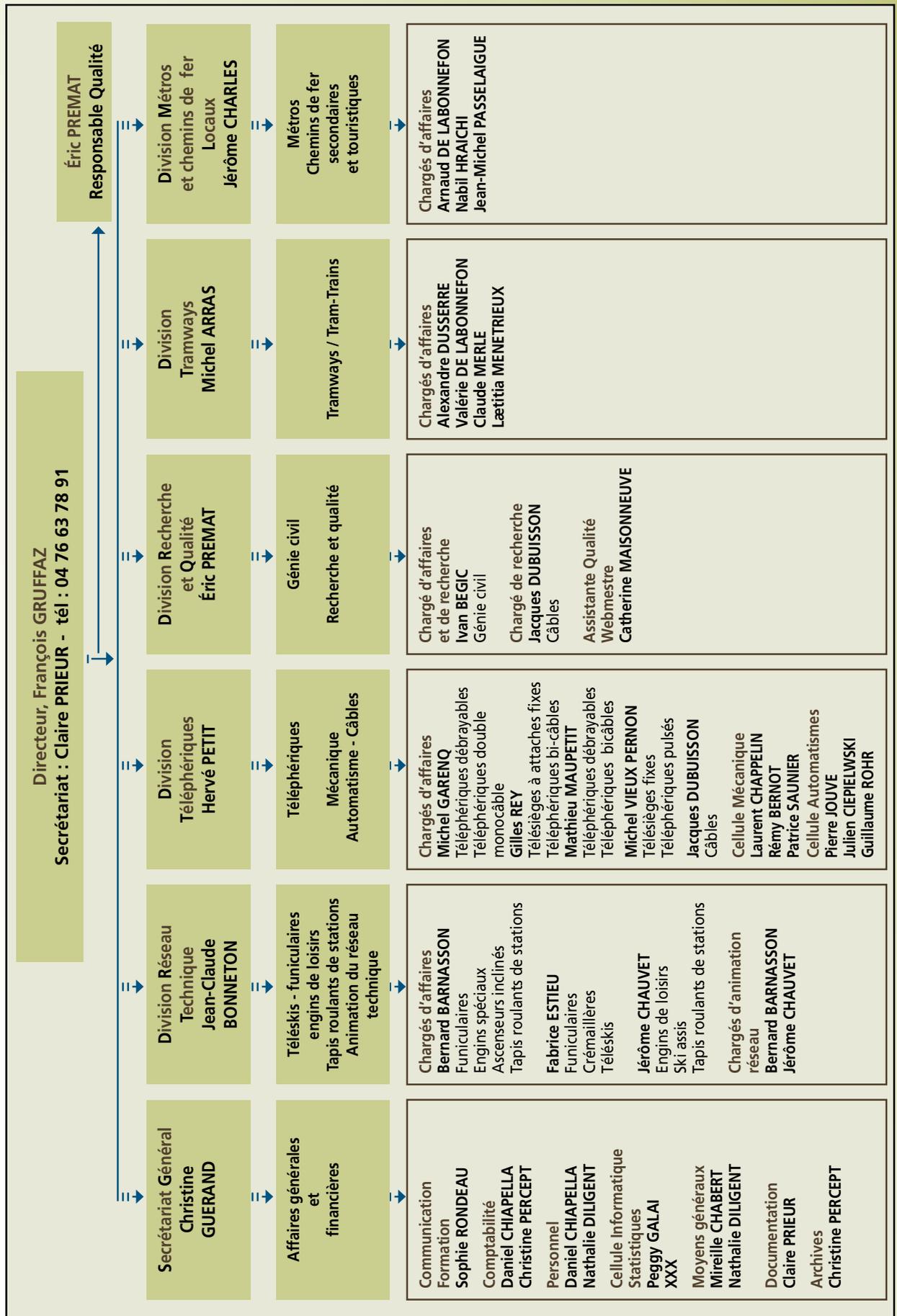
Dès janvier 2006, a été mis en ligne le nouveau site internet du STRMTG (www.strmtg.equipement.gouv.fr) suite à sa migration sous le nouvel outil de publication GISEH qui offre une navigation et une accessibilité de qualité.

Notre site couvre l'ensemble de nos champs d'activité et met notamment à la disposition des internautes toute notre réglementation et son explication. Il s'adresse tant aux bureaux de contrôle en RM et TG du réseau animé par le STRMTG qu'aux professionnels (exploitants, constructeurs, maîtres d'oeuvre, bureaux d'études, etc.). Lors du Salon mondial de l'Aménagement en Montagne (SAM), le STRMTG a présenté la version anglaise d'une partie du site. Cette version anglaise a été bien reçue par nos partenaires européens et internationaux qui apprécient cet accès à nos informations techniques et réglementaires.



www.strmtg.equipement.gouv.fr

Organigramme régalien du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés





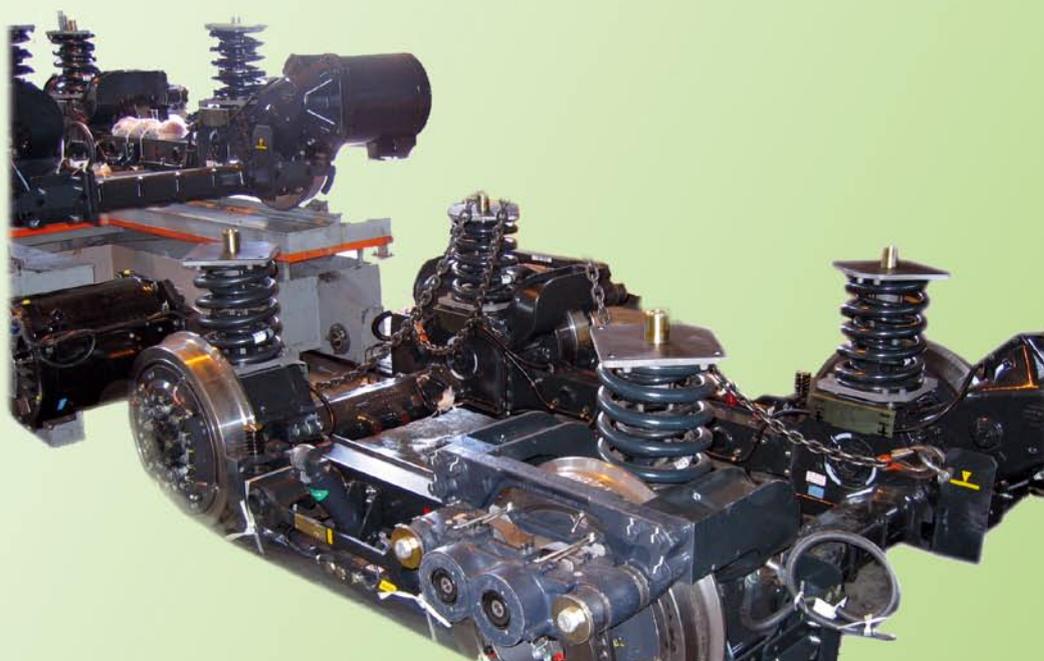
Directeur de publication :
François GRUFFAZ

Comité de rédaction :
Laurent CHAPPELIN
Fabrice ESTIEU
Nabil HRAICHI
Catherine MAISONNEUVE

**Conception & réalisation
graphique :**
Traité d'Esprit
Sandra LAFOY
06 74 23 73 04

Impression :
Les Eaux Claires
04 76 09 34 14

Photographies :
STRMTG
LCPC
LOHR Industrie
CFD



STRMTG
Domaine Universitaires
1461, rue de la Piscine
38400 Saint-Martin-d'Hères
Tél. 33 (0)4 76 63 78 78
Fax 33 (0)4 76 42 39 33
mél :
strmtg@equipement.gouv.fr
Site :
www.strmtg.equipement.gouv.fr